

DERRIÈRE LES MOTS, LA LINGUISTIQUE : STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS

JEAN-PIERRE GABILAN

UNIVERSITÉ DE SAVOIE

Jean-Pierre Gabilan est maître de conférences à l'Université de Savoie Mont-Blanc. Il enseigne la linguistique. Il a fait sa thèse de doctorat sous la direction d'Henri Adamczewski, avec lequel il a publié deux traités de grammaire anglaise. Ses travaux portent sur les grammaires anglaise et française. Il intervient dans la formation des professeurs d'anglais de l'enseignement secondaire et des professeurs des écoles.

RESUME

Quelles sont les opérations qui régissent la production des énoncés ? Comment peut-on expliquer les choix grammaticaux de l'énonciateur ? Nous montrons dans notre article que le concept de statut - statut posé et statut repris - permet de rendre compte de choix grammaticaux qui concernent aussi bien le domaine du nom - place de l'adjectif, choix de l'article, choix lexicaux - que celui de l'énoncé dans son entier - choix de la conjugaison, choix de l'adverbe. L'énonciateur effectue des choix, ces choix étant le résultat d'un calcul inconscient qui repose sur des opérations abstraites. L'approche méta-opérationnelle montre qu'il existe un principe général qui régit la production des énoncés, principe récurrent, cyclique.

MOTS-CLES : statut posé ; statut repris ; choix ; énonciateur ; grammaire méta-opérationnelle

ABSTRACT

What are the operations that are responsible for the production of sentences ? How can one explain the speaker's grammatical choices? Our purpose is to show that the concept of status – assertive status or non assertive status – enables one to account for grammatical choices that not only concern the noun phrase – word order (adjective / noun or noun / adjective in French), choice of the article, lexical choices – but which also concern the sentence as a whole – adverbs such as *voici / voilà* in French, choice of tense and aspect (to use traditional terminology). What grammatical choices the speaker makes are the product of unconscious calculations based on abstract operations. The grammatical theory known as meta-operational grammar shows that there exists a recurring principle which governs the production of sentences (utterances).

KEY WORDS : assertive status ; non assertive status ; choice ; speaker/enunciator ; meta-operational grammar

INTRODUCTION

La linguistique contemporaine évoque souvent le principe selon lequel la grammaire des langues reposerait sur une organisation en système : toute langue fonctionnerait ainsi à partir d'un ensemble de principes en nombre réduit. Cette idée, que l'on doit sans doute au linguiste allemand Wilhelm von Humboldt¹, est souvent énoncée en anglais de la façon suivante : « Language is a system which "makes infinite use of finite means" ». En d'autres termes, on peut créer un nombre infini d'énoncés en ne faisant appel qu'à un nombre limité d'opérations, un nombre limité de principes de fonctionnement. Si la phonologie est de ce point de vue beaucoup plus accessible, il n'en est pas de même pour la grammaire. Il peut être en effet assez aisé de mettre à plat l'architecture phonologique d'une langue grâce aux traits phonologiques tels que Roman Jakobson les décrit. Mais même si l'on admet que la fabrication des énoncés repose sur un

¹ 1767-1835.

nombre réduit d'opérations, les approches linguistiques les plus récentes ne sont pas toujours très convaincantes quand il s'agit de mettre en évidence lesdites opérations. Si dans le cadre de la Théorie des Opérations Énonciatives² le couple *qualitatif/quantitatif* est ici et là mis en avant, il l'est de façon très ponctuelle, mais pas de façon systématique. Si au sein de la Psycho-Mécanique du langage³ on fait la distinction entre « signifiés de puissance » et « signifiés d'effet », on peine néanmoins à identifier les opérations en nombre réduit qui permettraient de rendre compte de la fabrication des énoncés. Nous montrerons dans les pages qui suivent qu'il est possible de mettre en évidence un principe de fabrication mis à jour au sein d'une théorie linguistique connue aujourd'hui sous le nom de grammaire méta-opérationnelle⁴. Notre propos concernera la langue française, mais on comprendra au fur et à mesure que les opérations décrites s'appliquent aux langues en général. Il s'agit de mettre en évidence des principes de fabrication des énoncés, principes inaccessibles pour les approches grammaticales traditionnelles tout simplement parce qu'en se plaçant sur le terrain des opérations on quitte le domaine de l'assignation directe du sens qui fait de la grammaire une représentation du monde extralinguistique. On admettra sans peine que la différence entre « J'ai besoin d'une voiture » et « J'ai besoin de la voiture » ne repose pas sur des données extralinguistiques. On admettra sans peine qu'en anglais ce qui oppose « It started to rain » à « It started raining⁵ » ne repose pas sur une analyse du monde des actions. C'est pour percer le secret de ces oppositions que les concepts que nous allons illustrer ont été forgés. Nous parlerons ainsi de statut – statut posé et statut repris⁶.

1. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : NOM + ADJECTIF VS ADJECTIF + NOM

Le mot statut sera ici employé avec le sens tout à fait ordinaire qu'il revêt dans une utilisation banale de la langue. Tout-un-chacun a un statut dans la société, que ce soit au sein de sa famille, de son entreprise, de son association etc. Ces statuts sont différents mais ils se font écho. Il n'y a de supérieur hiérarchique que parce qu'il y a des subordonnés. Il n'y a des professeurs que parce qu'il y a des étudiants. Au sein des énoncés nous verrons qu'il est aussi possible de parler de statut ; statut de d'adjectif par rapport au nom suivant sa place dans l'énoncé, statut de la relation sujet / verbe en fonction du type de conjugaison retenu etc. Tout en langue est opposition. L'apport de la phonologie est sur ce point très enrichissant. Tel phonème n'existe que parce tel autre existe avec lequel il pourrait être confondu. Il en est de même en grammaire. Citons ici J.C. Catford (1959 : 179) : « *What you say means what it means because it contrasts with the things you might have said, but did not.* »

² Cadre théorique développé à partir des travaux d'Antoine Culioli. L'appellation T.O.E. est une création assez récente qui a vu le jour dans les années 1990.

³ Cadre théorique développé par Gustave Guillaume.

⁴ Les premiers écrits faisant référence aux principes que nous allons illustrer remontent aux années 1970, issus des travaux d'Henri Adamczewski.

⁵ Voir Adamczewski 1982c et Gabilan 1997 et 1998 sur ce point.

⁶ D'autres couples ont au préalable été employés au sein de la théorie méta-opérationnelle : saisie rhématique / saisie thématique ; posé / présumé ; assertif / non assertif ; choix ouvert / choix fermé, phase 1 / phase 2. Chacun de ces couples est tout à fait pertinent et renvoie à la même réalité.

La langue française, à la différence de la langue anglaise par exemple⁷, peut placer l'adjectif après ou avant le nom. L'ordre retenu est-il anodin ? Un « gentil garçon » est-il le strict équivalent d'un « garçon gentil » ? Est-ce qu'une « forte femme » est le strict synonyme d'une « femme forte » ? Nous verrons que ce n'est pas le cas et que l'ordre retenu est porteur de différences et indique donc qu'un choix motivé a été effectué. C'est alors que s'impose le concept de statut, concept que nous allons définir.

Il n'est pas rare de trouver chez les commerçants des panneaux comportant ce qui suit : « ... notre aimable clientèle... ». C'est le cas par exemple dans :

(1) « Nous prions notre *aimable* clientèle de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par les travaux. »

S'il ne viendrait à l'esprit de quiconque de formuler ce qui précède en adoptant un ordre des mots différent :

(2) « Nous prions notre clientèle *aimable* de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par les travaux. »

La question suivante vaut néanmoins la peine d'être posée : Pourquoi « *aimable* clientèle » et donc l'assemblage adjectif + nom est-il dans le cas qui nous intéresse le seul agencement possible ? Pourquoi est-ce que dans ce contexte « clientèle *aimable* » n'est pas recevable si le commerçant veut s'adresser à tous les clients potentiels ?

Un commerçant qui s'adresse à ses clients par le biais d'une affiche apposée sur une porte ou un mur de son commerce entend s'adresser à l'ensemble de sa clientèle, clientèle qu'il qualifie donc de « aimable » pour faire preuve de courtoisie auprès de ladite clientèle. Qu'il soit sincère ou non, c'est une autre question. On considère alors que l'ensemble de la clientèle est considéré comme intrinsèquement aimable par l'énonciateur. En termes de statut nous dirons dans ce cas que l'adjectif « aimable » est de statut « repris ». On pourrait également dire que l'adjectif « aimable » étant par nature ici considéré comme déjà acquis dès lors que « clientèle » est envisagée, il n'est porteur ici d'aucune forme d'assertivité, d'aucun jugement personnel de poids émis par l'énonciateur. Si l'ordre nom + adjectif avait été retenu - clientèle *aimable* -, le commerçant signifierait alors qu'il a établi une partition entre ses clients : les clients aimables et les clients pas aimables. En écrivant :

(3) « Nous prions notre clientèle *aimable* de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée par les travaux. »

il s'adresserait uniquement aux clients qui seraient jugés aimables et indiqueraient alors qu'il existe de fait des clients pas aimables auxquels il ne s'adresserait pas - ce qui serait pour le moins maladroit dans le contexte retenu ici. Dans le cas de clientèle *aimable* nous dirons que l'adjectif aimable sera alors de statut « posé ». En d'autres termes, puisqu'il

⁷ Si l'on considère que des suites telles que « Princess Royal » ou « Court Martial » ne sont pas représentatives de la production d'énoncés du quotidien.

s'agirait d'établir une distinction entre les clients, l'adjectif serait alors porteur d'assertivité et non considéré comme une propriété intrinsèque à la clientèle. En résumé :

... notre clientèle *aimable* = choix effectué entre *deux* catégories de clients : clients *aimables* et clients *pas aimables* ;

... notre *aimable* clientèle = une seule catégorie de clients et donc plus de choix possible : *tous* les clients sont *aimables* ;

clientèle *aimable* → choix de "aimable" effectué au moment de parole : statut *posé* de "aimable" ;

aimable clientèle → choix de "aimable" déjà acquis : statut *repris* de "aimable".

Nous prendrons à la suite d'autres exemples pour illustrer ce concept de statut – posé ou repris – appliqué au couple nom + adjectif ou adjectif + nom.

"À cinquante ans Anne n'arrête pas. Cette *dynamique* mère de famille a *créé* sa propre entreprise..."

Qu'est-ce qui motive ici l'agencement adjectif + nom ? Il faut introduire ici, en liaison avec le concept de statut repris, le paramètre que l'on peut appeler "cohésion textuelle". En commençant par affirmer "Anne n'arrête pas" l'énonciateur a déjà impliqué le dynamisme dont fait preuve Anne. L'énoncé suivant tient compte de cette première annonce et la recycle en statut repris. En schéma :

(4) À cinquante ans Anne n'arrête pas → Anne est dynamique → Cette *dynamique* mère de famille...

Prenons un autre exemple :

(5) « Aujourd'hui l'ambitieux Copé⁸ s'en est pris violemment au premier ministre... »

Sur le même modèle que celui de "l'aimable clientèle", l'ordre retenu ici est le seul possible car dire "le Copé ambitieux" signifierait qu'il existe plusieurs hommes portant le nom Copé, ou, tout au moins, que l'homme appelé Copé a plusieurs personnalités, dont celle qui ferait de lui un homme ambitieux. On pourrait concevoir un contexte comme le suivant :

(6) « C'est un Jean-François Copé *ambitieux* qui s'est adressé aujourd'hui aux électeurs... »

et le recours à l'article "un" permet ensuite d'adopter une configuration d'énoncé qui confère un statut posé à l'adjectif "ambitieux". Dire "l'ambitieux Copé" est une façon de faire comprendre que l'ambition est une propriété intrinsèque de Copé – que cela soit effectivement avéré ou non est une autre question. Un journaliste peut très bien faire passer de façon subtile un jugement tout à fait personnel qu'il présente comme une évidence.

Un seul et même énoncé peut comporter différents agencements, selon le degré d'assertion que l'énonciateur entend placer sur l'adjectif :

⁸ Jean-François Copé était le président du principal parti d'opposition en France au moment de la rédaction de l'article.

(7) "Je viens dans un moment particulièrement *grave* pour la région et, donc, pour le Liban. Après un *lâche* attentat qui a coûté la vie à un homme *remarquable, exceptionnel*, le général Wissam al-Hassan⁹..."

On relève dans ce court passage trois occurrences d'adjectif :

- a. un moment particulièrement *grave*
- b. un *lâche* attentat
- c. un homme *remarquable, exceptionnel*

En a. et c. le but de l'énonciateur est clairement d'asserter un point de vue. En a., la quantification qui est faite de "grave" par le truchement de l'adverbe "particulièrement" interdit de conférer à "grave" un statut autre que posé. En c. il semble manifestement important à l'énonciateur de mettre en avant les qualités du défunt, ce qu'indique la succession des deux adjectifs employés pour le qualifier. Le choix de ces deux adjectifs est clairement effectué au moment de parole, choix effectué parmi une liste illimitée de possibles. C'est ce qui confère la force assertive aux composantes d'un énoncé qui sont ainsi en statut posé. En b. en revanche, il ne semble plus primordial de revenir sur la façon de qualifier l'attentat évoqué, d'où la position de statut repris de l'adjectif "lâche" ici.

On mentionnera les quelques mots qui débute invariablement les discours, les courriers aux proches etc. :

Chers collègues...
Mes chers compatriotes...
Cher ami...
Chère Inmaculada...
Cher Salvatore...

On conviendra sans peine que ces déclinaisons de l'adjectif cher/chère ne sont pas forcément toujours d'une grande sincérité... Ces adresses somme toute convenues ne peuvent être recevables que si, précisément, l'adjectif cher/chère se voit conférer un statut repris. On dira en revanche :

C'est un(e) ami(e) *cher / chère*...

sans avoir de réelle possibilité que de saisir dans ce cas l'adjectif en statut posé.

La langue du quotidien nous offre des occurrences d'adjectifs très souvent employés qui illustrent parfaitement le concept de statut. C'est le cas de beau / belle, moyen / moyenne, petit / petite etc. Doit-on dire une "belle fille" ou une "fille belle" ?

⁹ Conférence de presse de François Hollande, Président de la république française, au Liban, le 5 novembre 2012.

Dans le cas de “belle fille”, il est question d’une catégorie déjà répertoriée. Dans ce cas, l’adjectif “belle” est déjà acquis. Dire :

(8) Fabienne est une *belle* femme

revient à dire que Fabienne fait partie de cette catégorie de femmes dont tout le monde s’accorde pour admettre qu’elles entrent dans les critères de beauté habituellement retenus. Il en est de même de “bel homme”. Dire :

(9) Georges est un *bel* homme

signifie que Georges entre dans les critères de beauté officiels. Dans les deux exemples, l’adjectif étant en position de statut repris, l’énonciateur n’indique pas vraiment son appréciation personnelle. Il range Fabienne ou Georges dans une catégorie déjà existante. S’il adopte un agencement différent :

(10) Fabienne est une femme *belle*

il donne alors un jugement personnel. Il trouve, lui, que Fabienne est belle, selon des critères qui lui sont propres. On comprend alors mieux des enchaînements tels que le suivant :

(11) Il est beau ton chien ! C’est vraiment un beau chien

qui permet d’abord à l’énonciateur de poser un jugement, “beau” étant alors très assertif, puis de poursuivre en intégrant le chien dans une catégorie existante, celle des “beaux chiens” – par exemple ceux qui gagnent les concours de beauté.

Faut-il dire une “boisson *moyenne*” ou une “*moyenne* boisson”¹⁰ ?

Une “moyenne boisson” s’oppose à une “petite boisson” ou à une “grande boisson”. Si de tels agencements surprennent a priori le francophone, ils s’expliquent très bien dans le cadre de la restauration rapide. Ainsi, la chaîne McDonald présente ses menus de la façon suivante :

- (12) Best Of Big Mac : 6.20 €
1 Big Mac + 1 moyen accompagnement + 1 moyenne boisson
Best Of Chicken McNuggets : 6.50 €
1 boîte de 6 nuggets + 1 moyen accompagnement + 1 moyenne boisson.

Sous l’influence de la standardisation américaine des tailles – *small* ; *medium* ; *large*¹¹ - la langue française n’a pas le choix que de placer l’adjectif moyen, à l’instar de petit(e) ou grand(e), avant le nom pour coder le statut obligatoirement repris. Si une “*moyenne* boisson” désigne une boisson dont le volume correspond à une norme fixée par avance, une “boisson *moyenne*” signifiera tout autre chose, à savoir une boisson dont le goût, pour l’énonciateur, ne serait pas à la hauteur des attentes. Il en est de même des adjectifs

¹⁰ Voir sur les emplois de l’adjectif moyen Trubert-Ouvrard 2010.

¹¹ Et maintenant XL, XXL, XXXL etc.

“petit” et “grand” ; dans un agencement nom + adjectif - statut posé de l’adjectif - “petit” et “grand” ont leur sens premier et qualifient le nom quant à sa taille. En statut repris, et uniquement dans ce cas, ils signifient tout autre chose. Un “petit” café ou une “petite” robe ne désignent respectivement pas du café en faible quantité ou une robe de taille réduite. L’adjectif petit(e) prend alors une autre signification qui renvoie de fait à une catégorie déjà existante. Selon le nom employé, les significations seront multiples. Le “petit” café ou le “petit malin d’en face” indiquent respectivement l’aspect agréable ou désinvolte du nom. Tout le monde sait que demander une “petite” photocopie revient à faire une demande dont on minimise la portée comme pour s’excuser de déranger. Que signifierait une “photocopie petite” ? Sans doute une photocopie dont le format serait inhabituellement réduit. Quant à la suite “petite robe” elle signale que l’énonciateur la trouve plaisante ou même qu’il en trouve le coût modique. On oppose également les “petits calibres” aux “gros calibres”. Il s’agit pour la première catégorie d’armes de calibres inférieurs à ceux utilisés généralement (tir, chasse) et pour la seconde catégorie ceux qui, au contraire, sont supérieurs à la moyenne généralement utilisée. Dans la catégorie des petits calibres on établit une liste fermée, et il en est de même pour la catégorie “gros calibres”. Dire qu’on possède une arme de “calibre petit” n’aurait aucun sens.

2. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : UN(E) / DES + NOM *VERSUS* LE / LA / LES + NOM

Le choix entre les opérateurs que la tradition appelle “articles” respectivement “indéfinis” – un / une / des - et “définis” – le / la / les – repose lui aussi sur le concept de statut. Tout francophone comprend que dans :

a. J’ai besoin d’*une* voiture

et

b. J’ai besoin de *la* voiture

le nom “voiture” ne renvoie pas à la même réalité linguistique. En a. l’énonciateur évoque une occurrence d’un objet appelé voiture, quel qu’il soit. En b. l’énonciateur évoque un objet appelé voiture que son co-énonciateur est censé connaître. On dira alors que le nom voiture n’a pas le même statut dans les deux cas et l’article a pour vocation de coder cette distinction : statut posé codé par “une” et statut repris codé par “la”. Le statut repris, qui dans le cadre des articles code une saisie du nom dans l’énoncé en toute connivence avec le co-énonciateur, peut avoir différentes origines dont on ne peut établir la liste tant elles sont variées. Dans tous les cas, l’énonciateur considère que le co-énonciateur partage avec lui un savoir ; le nom introduit par *le / la / les* ne fait pas mystère pour le co-énonciateur. Au contraire, avec *un / une / des* l’énonciateur installe un nom dans l’énoncé, nom qui est forcément chargé d’assertivité. Voici quelques exemples simples :

a. Mon prof de grammaire m’a mis 4 sur 20 ! C’est *un* salaud ! (*le) // Tu parles d’*un* salaud ! (*le)

b. Il m’a mis 4 sur 20... *Le* salaud ! (*un)

c. Dix pour cent d'augmentation... ? *Les vaches !* (*des)

Ce qui oppose a. à b. est la façon même dont le nom "salaud" est saisi : de façon définitoire et donc assertive en a. et en jouant de la cohésion textuelle en b. : mettre 4 sur 20 implique nécessairement une conclusion directe : → *salaud*. Pour les mêmes raisons, le recours à *des* est impossible en c. Si l'énonciateur souhaite ne pas jouer de la cohésion textuelle, il charge alors le nom d'assertivité – statut posé – en l'introduisant au moyen de : "C'est un..." qui exclut alors une saisie en statut repris.

3. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : [SUJET + VERBE + COMPLEMENT] *VERSUS* [SUJET + VERBE + BIEN + COMPLEMENT]

Les trois exemples qui suivent nous serviront de point de départ :

- a. Le pape est ∅ malade.
- b. Le pape est *bien* malade.
- c. Le Vatican a confirmé que le pape est *bien* malade.

L'énoncé b. peut être ambigu ; soit l'adverbe "bien" porte sur l'adjectif "malade" (la maladie est sérieuse), soit il porte sur la relation [le pape / être malade]. Dans cette deuxième interprétation, l'énonciateur confirme (parce qu'il y a pu avoir des doutes émis) que la relation [le pape / être malade] existe bel et bien, existe effectivement. L'exemple c. explicite le recours à "bien". En a. l'énonciateur confère un statut posé à l'adjectif "malade". En c. il est en statut repris. On observe les mêmes stratégies pour les énoncés interrogatifs :

- a. Est-ce que ce train va à Naples ?
- b. Est-ce que ce train va *bien* à Naples ?

En d. l'énonciateur suggère une solution – destination Naples – parmi d'autres possibles. En e. l'énonciateur a déjà sélectionné une destination et attend confirmation du choix déjà effectué. Le vecteur statut posé/statut repris est là aussi éclairant. Il n'est pas inutile de mentionner que la langue anglaise avec *do / does / did* possède un opérateur dédié au codage du statut repris¹².

4. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : INDICATIF *VERSUS* SUBJONCTIF

Ce qui oppose fondamentalement les modes indicatif et subjunctif repose avant tout sur le degré d'assertivité que confère l'énonciateur aux composantes des énoncés concernés.

¹² Voir Adamczewski 1974 sur ce point.

Nous limitons ci-dessous nos analyses aux conjugaisons appelées présent de l'indicatif et présent du subjonctif¹³ :

- a. Pierre *est* malade
- b. *Bien que* Pierre *soit* malade il va travailler
- c. Pierre *vient* demain.
- d. (le fait que) *que* Pierre *viene* demain n'est pas une surprise
- e. Pierre *vient* demain... *C'est* bizarre.
- f. *C'est* bizarre que Pierre *viene* demain.

Les énoncés a., c. et e. ont pour vocation de poser des données. L'énonciateur choisit un sujet parmi d'autres sujets possibles, choisit un verbe parmi d'autres verbes possibles, et enfin choisit une complémentation. Le but de l'énoncé a. est de poser "malade" – statut posé de "malade". Le but de l'énoncé c. est d'annoncer la venue, puis la date de la venue de Pierre – statut posé de "venir" + "demain". Le but des deux énoncés contenus en e. est d'annoncer la date de la venue de Pierre et de commenter *a posteriori* cette venue – statut posé de "venir" + "demain" et statut posé de "être" + "bizarre".

Les segments des énoncés b., d. et f. qui sont sous la coupe du subjonctif n'ont pas pour vocation de poser des données mais de les reprendre pour les juger, les commenter. En b., la locution "bien + que", dont tous les manuels de grammaire disent qu'elle impose le subjonctif à sa suite, a précisément pour rôle de rappeler un acquis pour ensuite mieux en prendre le contrepied. Le co-énonciateur n'est pas censé découvrir la maladie de Pierre en b. – statut repris – mais il découvre que ce dernier va travailler – statut posé. L'énoncé d. présente une occurrence de nominalisation en "que" que l'on peut gloser comme suit : *la venue de Pierre* n'est pas une surprise. Le but de d. est d'indiquer que cette venue – acquise du co-énonciateur – n'est pas une surprise. La particularité de la langue française sur ce point face à l'anglais est le fait que l'on ait recours à un double codage du statut repris, et ce à l'aide de "que" placé en début d'énoncé et du subjonctif ensuite. La langue anglaise se contente de l'opérateur *that* dans ce cas de nominalisation :

- (13) Peter *lives* in London.
- (The fact) *that* Peter lives in London is no surprise.

On ne perdra néanmoins pas de vue que si en surface les composantes sont les mêmes, l'organisation profonde qui régit [Peter – live – in London] n'est pas la même dans les deux cas :

- (14) Peter + lives + in London.
- ... *that* [*Peter-lives-in-London*] is no surprise

¹³ Pour une présentation plus complète du fonctionnement de ces conjugaisons, voir Adamczewski 1991 et Gabilan 2011.

L'énoncé f. est intéressant à plus d'un titre. Le pronom en emploi cataphorique qui débute l'énoncé – C' – est une anticipation de la relation [Pierre/venir demain]. On comprend dès lors que le but de l'énonciateur est d'évaluer ladite relation qu'il "tient" déjà. On ne peut en effet évaluer que ce qu'on a saisi au préalable. Dès lors il faut nécessairement que la relation [Pierre / venir / demain] soit de statut repris car on ne peut dominer une relation pour la juger et vouloir en même temps la poser comme nouvelle. On note donc l'agrammaticalité de :

g. **C'est bizarre que Pierre vient* demain.

La place manquera ici pour montrer que les verbes (V1) qui imposent soit l'indicatif soit le subjonctif porté par le verbe (V2) qui suit ont un sème commun qui explique le recours à l'une ou l'autre des conjugaisons, à l'un ou l'autre des statuts. Les exemples qui suivent sont une illustration du recours aux deux statuts possibles, et ce, selon les segments introducteurs :

h. Je *crois* qu'il *vient* demain.

i. Je *ne crois pas* qu'il *viene* demain.

j. J' *espère* qu'il *vient* demain.

k. Je *n'espère pas* qu'il *viene* demain

l. Je *sais* qu'il *vient* demain.

m. Je *ne sais pas* s'il *vient* demain.

n. Je *ne sache pas* qu'il *viene* demain.

o. Je *doute* qu'il *viene* demain.

p. Je *redoute* qu'il *viene* demain.

q. Je *souhaite* qu'il *viene* demain.

Outre le sémantisme du V1 introducteur qui a pour conséquence d'imposer soit l'indicatif soit le subjonctif porté par le V2, on observe que l'opération de négation a une incidence de taille – énoncés i. et k. De même, en n., le V1 introducteur portant déjà une indication de statut repris, le V2 est à son tour en statut repris.

5. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : PASSÉ SIMPLE *VERSUS* IMPARFAIT

La conjugaison appelée "passé simple" par la tradition grammaticale ne pose pas de problème particulier au grammairien... si ce n'est lorsqu'il s'agit de comprendre et d'expliquer ce qui la différencie de celle que la même tradition nomme "imparfait"¹⁴. Dans leur écrasante majorité les analyses portant sur l'imparfait retiennent comme raison

¹⁴ Voir Gabilan 2011 sur la question de l'imparfait.

d'être de l'imparfait une valeur aspectuelle liée à l'inachèvement – aspect sécant pour les uns, borne de droite non atteinte pour les autres. Cette approche a pour conséquence de laisser alors sans explication recevable des énoncés tels ceux qui suivent :

- a. Météorite tombée *en 1492*. Cette année-là Christophe Colomb découvrait l'Amérique. (Contexte : écriteau dans un musée)
- b. *Il y a quarante ans, jour pour jour*, Charles de Gaulle mourait, quelques jours avant de fêter son 80e anniversaire, dans sa propriété de Colombey-les-Deux-Eglises. On commémore aujourd'hui en grandes pompes les 40 ans de sa disparition. (*Tribune de Genève*, 9/11/2010)
- c. *Le 25 juin 2009*, la nouvelle de la mort de la star du rock, Michael Jackson bouleversait la planète... Aujourd'hui, l'heure est, pour les fans, à la célébration de la mémoire de leur idole. Et un an après, ils n'en reviennent toujours pas. (*Euronews*, 25/06/2010)
- d. *Il y a un an, jour pour jour*, on signait la promesse de vente.
- e. Cependant on s'arrêta. On arrivait... (Guy de Maupassant, *Une vie*)

Est-il possible de substituer le passé simple à l'imparfait dans les exemples qui précèdent ? L'exemple e. deviendrait agrammatical : "Cependant on s'arrêta. *On arriva." Pourquoi ? Dès que l'énonciateur a annoncé l'arrêt, il n'est plus possible de poursuivre avec une relation [on / arriver] de statut posé puisque cette relation est utilisée pour expliciter l'arrêt. Dès lors, seule une opération grammaticale de type "statut repris" est recevable, d'où le recours à l'imparfait qui est la conjugaison de statut repris par excellence¹⁵. Il eût en revanche été possible, non d'expliquer l'arrêt, mais de poursuivre le récit. Ex : Cependant on s'arrêta. Mon père descendit de la voiture et...

Les énoncés a. à d. pourraient-ils accepter le passé simple à la place de l'imparfait ? La réponse doit être négative car chacun des énoncés produits ne l'est pas pour poser des données mais avant tout pour revenir sur des choses acquises. On note qu'en a. la date 1492 est mise en avant, puis explicitée par le biais de l'énoncé à l'imparfait qui suit. Cette configuration est celle qui prévaut dans ce genre de contexte. L'énonciateur fait avant tout appel à la mémoire du co-énonciateur, que ce soit pour évoquer des faits antérieurs qu'il est censé connaître, soit pour des raisons de cohésion textuelle, comme c'est le cas d'ans l'exemple e. Les énoncés b. et c. sont souvent classés dans une rubrique qui évoque un "imparfait journalistique". Tout un chacun devient "journaliste" en produisant des énoncés tels que le d. Les exemples a. à d. ont en commun ce qui suit : l'énonciateur débute son propos par une date, date qui est en b. en c. et en d. une date anniversaire. Dès lors, la logique de fonctionnement de la grammaire du français fait que l'énonciateur reprend plus qu'il ne pose des données. Toute la raison d'être de l'imparfait est là. On retrouve dans l'opposition passé simple / imparfait le vecteur statut posé / statut repris.

6. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : À VERSUS DE

La langue française fait appel aux opérateurs "à" et "de" dans les assemblages suivants :

¹⁵ Le subjonctif code également le statut repris, mais dans des circonstances textuelles différentes. Voir sur ce point Gabilan 2011.

TABLEAU 1. à versus de

	à	de
N1 N2	tasse à café	tasse de café
V1 V2	se mettre à manger	finir de manger
Adjectif N	prêt à l'affrontement	digne de confiance
Adjectif V	prêt à partir bête à manger du foin	digne de jouer en équipe nationale bête de manger du foin

D'autres assemblages existent, ne faisant appel qu'au seul "de" :

(15) Voilà encore un carreau *de* cassé...

(16) Une *de* perdue, dix *de* retrouvées...

(17) Il n'est pas près *de* revenir.¹⁶

(18) J'ai un peu / beaucoup / trop *de* travail à faire.

Les rôles respectifs de "à" et "de" sont de coder le statut du deuxième élément par rapport au premier. Le choix de l'un ou de l'autre ne relève pas du hasard ou d'une mystérieuse règle d'usage qui ferait que "à" ou "de" serait retenu selon des critères bien flous. Nous retiendrons ici quelques exemples liés au couple N1 N2¹⁷.

TABLEAU 2. N1-N2 : à versus de

N1	→	N2	N1	←	N2
boîte	à	chaussures	boîte	de	chaussures
tasse	à	café	tasse	de	café
verre	à	vin	verre	de	vin

Les flèches → et ← sont à comprendre comme suit :

→ une tasse *à* café est une tasse dont la forme indique le contenu éventuel: le nom *café* est de statut posé.

← une tasse *de* café est une tasse qui contient du café ; le nom *café* est antérieur dans la genèse même de la production de l'énoncé. Le nom *café* est de statut repris.

On conçoit dès lors sans peine que le verbe *finir* soit suivi exclusivement de *de* :

(19) J'ai fini *de* manger.

alors que *inciter* est suivi de *à* :

¹⁶ Bon nombre de francophones confondent *prêt* et *près*, pour des raisons évidentes. Mais l'un exige *à* pour fonctionner et l'autre *de*. La confusion donne au quotidien des erreurs comme la suivante :
INSIDIOUS : vous n'êtes pas prêt de l'oublier – publié sur :

<http://www.ladn.eu/actualites/marque,insidious-vous-etes-pas-pret-oublier,30,9753.html>

¹⁷ Pour une analyse plus complète de *à* et de *de*, voir Adamczewski 1991.

(20) Je l'ai incité à démissionner.

Le sémantisme de *finir* oriente vers ce qui précède – statut repris du V2 - alors que *inciter* va de l'avant – statut posé du V2.

On observera les petits changements de statut dans la paire minimale suivante :

a. J'aurai \emptyset plaisir à vous revoir. (*de)

b. J'aurai le plaisir de vous revoir. (*à)

Le recours à l'article \emptyset signale que le nom plaisir est saisi au niveau de la notion. Aucune occurrence particulière n'est en encore instanciée. L'énonciateur construit alors le repère qui permet de poser "vous revoir". En b. la saisie effectuée au moyen de l'article "le" qui code le statut repris implique une pré-construction du nom qui suit. Ce nom n'est plus "plaisir" mais déjà [plaisir-vous revoir]. Dans ce cas, la logique de fonctionnement de la grammaire du français implique que le statut repris de [vous revoir] soit codé au moyen par "de".

On pourra s'interroger à propos des exemples suivants qui peuvent, pour certains, dérouter le non francophone, mais aussi le francophone :

c. un dé à coudre...

d. un permis de pêche

e. un pot à yaourt

f. un pot de yaourt

g. un pot de yaourt vide ??

h. une bouteille d'eau.

i. une bouteille de vin.

j. une bouteille à vin ??

k. Une bouteille de vin... vide ?

l. une bouteille à eau ??

m. Une bouteille d'eau... vide ?

Les exemples j. et l. semblent poser problème au francophone qui préfère passer par k. et m. Ces deux dernières solutions, pour étranges qu'elles puissent paraître, s'imposent, et ce en raison d'un manque : alors qu'on peut acheter des "pots à confiture" ou des "pots à yaourt" pour faire ses propres confitures et ses propres yaourts, on ne peut acheter dans le commerce des bouteilles vides. Seuls les professionnels – embouteilleurs d'eau, viticulteurs, producteur d'huile etc. – ont accès à ces produits. Le commun des mortels se

contente, lui, une fois vidées, de recycler les bouteilles pour un second usage¹⁸. Il n'est pas anormal dès lors d'entendre dire "une bouteille d'eau vide" alors qu'une "*tasse de café vide" serait agrammatical. L'exemple g. est une production possible car le grand public ne fait pas lui-même ses yaourts et dès lors on peut recycler les pots une fois vidés pour en faire autre chose. On pourra s'interroger devant c. et d. mais le sémantisme de "dé" d'un côté et de "permis" de l'autre nous permet de comprendre ce qui est en cause. Dès lors qu'il y a "permis" il y a antériorité conceptuelle du nom ou du verbe qui suit – permis de pêche/permis de conduire. Ce n'est pas avec le permis lui-même que l'on pêche ou que l'on conduit, alors que le dé – à coudre ou à jouer – est en attente d'utilisation.

7. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : VOICI VERSUS VOILÀ

Souvent perçus comme équivalents par le francophone, et rappelant le couple "ici / là" - il est passé par ici / il est passé par là – "voici" et "voilà" codent eux aussi le statut des composantes de l'énoncé qu'elles introduisent.

a. *Voici* le journal de votre région... (*Voilà)

b. *Voici* la liste des lauréats... (*Voilà)

c. ... Et *voilà* c'est fini ! (*voici)

d. *Tous tes enfants qui t'aiment
Et vénèrent tes ans
A ton appel suprême
Ont répondu "Présent"*
Maréchal nous *voilà*... (*voici)

e. L'alcool, *voilà* l'ennemi ! (*voici)

f. Ah vous *voilà* vous ! (*voici)

Tandis que a. et b. indiquent que l'énonciateur n'a pas encore présenté ce qu'il annonce, c. d. e. et f. sont des énoncés liés à la reprise, à la clôture d'un paradigme ; "voici" code le statut posé de ce qui suit, "voilà" en signale statut repris.

8. STATUT POSÉ ET STATUT REPRIS : AN VERSUS ANNÉE ; JOUR VERSUS JOURNÉE ; MATIN VERSUS MATINÉE

Les couples présentés ci-dessus font partie de ces éléments de la langue française que tout natif maîtrise sans se poser la moindre question, mais sans toutefois avoir la plupart du temps la clé qui livrerait le mystère qui sous-tend la façon dont le choix entre ces éléments s'effectue. Si le natif ne se trompe pas, il n'est pas forcément en mesure d'expliquer comment il fait, comment il procède, à quel calcul il se livre pour décider que

¹⁸ Si la langue italienne fait la différence entre *una tazza DA caffè* et *una tazza DI caffè*, la langue espagnole, elle, ne fait pas cette différence : *una taza de café* désigne aussi bien le contenant que le contenu.

c'est "an" et non pas "année" qui convient dans tel ou contexte. Voici quelques exemples :

- a. Il a passé cinq *ans* à Rome et c'est au cours de ces cinq *années* qu'il a rencontré sa future femme. (*au cours de ces cinq ans)
- b. *Bonjour!* Quel *jour* sommes-nous ? (*quelle journée)
- c. Je vous souhaite une bonne *journée*. (*un bon jour)
- d. Le 8 mars est la *journée* de la femme.
- e. Quelle *journée!* (*jour)
- f. "Je peux venir demain *matin*." "Demain *matin* ? Je ne peux rien te promettre... J'ai une *matinée* chargée. (*un matin chargé)
- g. J'irai dans la *matinée*. (*le matin)
- h. C'est déjà le *matin* ? (*la matinée)

Un examen des agrammaticalités signalées ci-dessus permet de poser quelques jalons : avec an / jour / matin, l'énonciateur pose un concept. Dès qu'il entre dans le concept, par le biais du déroulement ou des activités qu'il représente, l'énonciateur doit opter pour une version moins assertive, et donc pour année / journée / matinée. L'énoncé d. – la journée de la femme – nous place d'emblée dans le déroulement de ce 8 mars et évoque les activités, manifestations diverses qui lui sont attachées. Dire "le jour de la femme" serait aussi possible, mais avec une signification différente, un peu comme avec "le jour de l'indépendance", "le jour de la rentrée" etc. Dès lors que l'on souhaite se placer "au cours", "dans", "au milieu de" etc. c'est forcément le versant de statut repris qui s'impose :

- i. au milieu de l'année
- j. au cours de la journée
- k. dans la matinée

car pour envisager comment on se positionne par le biais d'une préposition – dans, en-dessous de, au-dessus de, au milieu de etc. il faut déjà avoir sélectionné le repère. Le propre de la préposition est précisément de coder l'antériorité conceptuelle du nom qu'elle permet de saisir dans l'énoncé.

CONCLUSION

Notre présentation du concept de statut en grammaire, pour succincte qu'elle soit, permet de poser les bases d'une approche linguistique qui se démarque complètement du monde extralinguistique et de ses avatars. Les chapitres que nous avons retenus dans le cadre du colloque international de Naples ont été sélectionnés pour leur aspect *a priori* banal. Les exemples retenus constituent le quotidien de tout francophone, et pourtant ils résistent souvent aux analyses. Le concept de statut mis en avant - statut posé/statut repris - se révèle assez puissant pour rendre compte d'oppositions qui restent sinon opaques. La puissance explicative de ces outils pourra surprendre ; bon nombre d'approches linguistiques déploient en effet un arsenal considérable de termes et de concepts souvent finalement inadaptés à la tâche fixée. Henri Adamczewski a souvent mis en garde contre l'effet "montagne qui accouche d'une souris", mise en garde que ceux qui n'adhèrent pas à l'approche méta-opérationnelle récusent en mettant en doute des principes qu'ils jugent trop minimalistes pour justement pouvoir venir à bout de la montagne. Mais le fonctionnement des langues doit-il rester impénétrable ? Le recours au concept de statut a montré sur quelques chapitres de la grammaire française qu'il rendait compte de phénomènes qui restent sinon inexplicables. La force de cette approche est de réunir plutôt que d'atomiser les données. Des chapitres de la grammaire qui traditionnellement ne sont jamais regroupés peuvent l'être en raison de ce qui les unit. Dire que la différence entre "an" et "année" est la même qu'entre "une voiture" et "la voiture" ou encore qu'entre "il entra" et "il entrait" explique sans doute la rapidité avec laquelle les natifs acquièrent leur langue maternelle : s'il existe un principe fondamental récurrent, cyclique, qui informe les choix grammaticaux à différents niveaux de la langue, le natif le rencontre forcément - certes de façon inconsciente, - et l'utilise pour fabriquer ses propres énoncés. Il appartient au grammairien de percer le secret de fabrication de ces énoncés pour être en mesure de proposer une grille grammaticale cohérente, à l'instar de la façon dont les phonologues présentent les grilles phonologiques des langues. Si le système est bien appréhendé, la grille grammaticale est cohérente et devient de fait apprenable. Si elle ne l'est pas, le traité de grammaire qui en découle demeure un recueil de règles et d'exceptions. Il semble que les intuitions de Wilhelm von Humboldt trouvent une application non négligeable dans la présentation systématique que l'approche méta-opérationnelle permet de faire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adamczewski, H. (1973a), *Be + ing Revisited*, "Linguistic Insights in Applied Linguistics". Bruxelles : AIMAV et Paris Didier: 45-75.

Adamczewski, H. (1973b), *Le Montage d'une grammaire seconde*, "Langages", 39: 31-50.

Adamczewski, H. (1974), *Esquisse d'une théorie de DO* in Adamczewski, H. (1974), *Some Implications in Linguistics Theory for Applied Linguistics*. Paris : Didier.

- Adamczewski, H. (1978), *Be + ing dans la grammaire de l'anglais contemporain*, Thèse d'état. Lille : Champion.
- Adamczewski, H. (1982a), *L'aspect en anglais, en français et dans les langues slaves*. Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Adamczewski, H. (1982b), *Pour une grammaire méta-opérationnelle de l'anglais*, "TREMA", 8 : 5-16.
- Adamczewski, H. (1982c), *Grammaire linguistique de l'anglais*. Paris : Armand Colin.
- Adamczewski, H. (1991), *Le Français déchiffré, clé du langage et des langues*. Paris : Armand Colin.
- Adamczewski, H. (1993), « Le traducteur et ses instruments », *Palimpsestes*, 8.
- Adamczewski, H. & Gabilan, J.-P., (1993), *Les clés de la grammaire anglaise*. Paris : Armand Colin.
- Adamczewski, H. & Gabilan, J.-P (1996), *Déchiffrer la grammaire anglaise*. Paris : Didier.
- Catford, J. C. (1959), *The Teaching of English*. London : Secker and Warbug.
- Chamosky, N. (1957), *Syntactic structures*. The Hague: Mouton & Co.
- Gabilan, J.-P. (1997), *Épistémologie des théories grammaticales appliquées à l'anglais : le cas de l'opérateur -ing*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Gabilan, J.-P. (2006), *Grammaire expliquée de l'anglais*. Paris : Ellipses.
- Gabilan, J.-P. (2011), *L'imparfait français et ses traductions en anglais : approche méta-opérationnelle*. Chambéry : Publications du laboratoire LLS, Université de Savoie.
- Groussier, M. & Rivière, C. (1996), *Les mots de la linguistique énonciative*. Gap : Ophrys.
- Guillaume, G. (1965 [1919]), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris : Champion.
- Guillaume, G. (1945), *L'architecture du temps dans les Langues classiques*. Copenhague : Einer Munksgaard
- Guillaume, G. (1964), *Langage et science du langage*. Paris : Nizet.
- Riegel, M., et al. (1994), *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.

Trubert-Ouvrard, T. (2010), "Un adjectif peut en cacher un autre : le cas de *moyen* : Approche méta-opérationnelle de la position de l'épithète en français", dans Amis du Crelingua, *Actes du colloque du CRELINGUA de juin 2009*. Creil : EMA : 38-51.

Wilmet, M. (1997), *Grammaire critique du français*. Paris : Hachette.